

Le 22/11/2017

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme présenté en début d'année, votre enfant effectuera au cours de son année de 2^{de} deux stages en entreprise les semaines du 11 et du 18 juin 2018.

Un stage d'observation en entreprise d'une durée de cinq jours. Il doit permettre à l'élève de comprendre le fonctionnement global de l'entreprise, son activité, ses enjeux, les liens entre les différents services. Ce stage s'inscrit dans le parcours "Avenir", lié à la réforme du Collège, qui se construit pour chaque élève de la 6^{ème} à la Terminale.

L'élève peut également découvrir des métiers et parcours professionnels divers.

Un stage OAM, Ouvrier-Artisan-Manutention, spécificité de Saint-Dominique. D'une durée de cinq jours, il doit permettre à l'élève de comprendre également le monde de l'entreprise à travers cette fois le prisme du salarié non cadre. Cette position doit favoriser l'ouverture du jeune sur un monde qu'il ne côtoie peut-être pas et qu'il ne souhaite a priori pas intégrer. Elle lui permettra également de cerner d'autres enjeux pour ces catégories de salariés et d'autres parcours. *Quelques exemples : vendeur dans un commerce, approvisionnement de rayons dans une grande surface, fleuriste, personnel d'entretien, etc..*

Les élèves qui le souhaitent peuvent effectuer ce stage à l'Arche de J.Vanier. Il s'agit d'un ESAT, Etablissement et Service d'Aide par le Travail, pour les personnes handicapées.

Ces deux stages d'observation ont pour objectifs d'enrichir la réflexion de nos élèves sur leurs choix, leur orientation, leur ouverture sur le monde et leur parcours personnel. Ils peuvent être effectués dans la même entreprise à partir du moment où ils ne sont pas effectués auprès des mêmes services et des mêmes personnes et où ils répondent aux objectifs précisés précédemment.

Pour les élèves effectuant un stage à l'étranger dans le cadre d'un échange : Grenade, Finlande ou Düsseldorf, cette semaine de stage correspond au stage d'observation. Il leur restera à effectuer le stage « OAM».

Pour les élèves participant à un échange long, Norfolk, Australie, B.Sauzay, Grenade, les dates de stage seront déterminées avec les familles.

Nous avons établi avec les professeurs principaux la procédure suivante pour accompagner votre enfant dans la recherche des stages :

- Rechercher le stage à titre personnel ou consulter, auprès de Mme Chaty et aux moments indiqués, le vivier de stages établi par l'Apel qui regroupe la liste des parents d'élèves et entreprises qui seraient prêts à accueillir un élève en stage.
- Adresser à l'entreprise ou aux entreprises sélectionnées une lettre de motivation. Ce courrier sera travaillé avec les professeurs principaux.
- Après accord de l'entreprise, envoyer à l'entreprise la convention de stage en trois exemplaires pour signature par le responsable du stage puis les parents de l'élève.
- Remettre à Mme Chaty, surveillante des 2^{de}, les trois exemplaires de la convention pour signature par Mme Mathelon pour le **lundi 30 avril 2018**.

- **Réalisation du stage.**
- Rédaction d'un rapport de stage faisant la synthèse des deux stages. Le contenu attendu sera précisé aux élèves ultérieurement.
- Oraux de stage le mercredi 27 juin : 1 oral permettant d'effectuer la synthèse et une relecture des stages effectués. Les jurys d'oraux seront constitués d'un professeur et d'un parent d'élève. Vous avez peut-être déjà fait part de votre intention d'y participer dans le questionnaire Apel-Saint Do. Dans ce cas, nous vous contacterons prochainement.

Espérant que ces deux semaines de stage, la recherche des stages en amont et le temps d'oral et de relecture contribueront à enrichir la construction personnelle de vos enfants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre entier dévouement.

L. Mathelon,

Responsable des 2^{de}-Directrice du lycée.